

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2008

CP 08/05-05

**AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE
RD 953
DEVOLUTION DU MARCHE**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant la RD 953.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 28 avril et 05 mai 2008 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché suivant, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (RD 953), à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 %.

RD 953 - PR 31+000 à 35+156 - Aménagement de chaussée
VALENCE D'AGEN

Montant : 511 045.00 €HT

Délai d'exécution : 8 semaines

Attributaire : APPIA Quercy Agenais (46)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 28 avril et 5 mai 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
 - le marché d'aménagement de la route départementale RD 953 avec l'entreprise et pour le montant suivants :
RD 953 - PR 31+000 à 35+156 - Aménagement de chaussée
VALENCE D'AGEN
Montant : 511 045.00 €HT
Délai d'exécution : 8 semaines
Attributaire : APPIA Quercy Agenais (46)
 - toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,